

40^e anniversaire de la Charte québécoise des droits et libertés

40 personnes à la défense des droits et libertés

La Commission profite du 40^e anniversaire de la Charte pour illustrer son influence sur nos interactions sociales et son impact dans la vie quotidienne des personnes, au Québec. Elle a donc choisi de rendre hommage à 40 personnes qui, au quotidien, défendent ou font la promotion des droits inclus dans la Charte. Le jury, présidé par madame Louise Arbour, a sélectionné 40 personnes parmi toutes les candidatures reçues. Parmi ces lauréats, madame Nadine Vollant, travailleuse sociale.

Nadine Vollant, travailleuse sociale

À la défense des droits des enfants autochtones



Innu de la communauté *Uashat mak Mani-Utenam*, près de Sept-Îles, Nadine Vollant, T.S., est coordonnatrice des services sociaux, dans sa communauté, et travaille dans le domaine de la protection de la jeunesse depuis près de 20 ans. Diplômée en travail social et membre de son ordre professionnel, elle est fière de pouvoir mettre ses compétences au service des siens. Toujours soucieuse de s'assurer que les services répondent aux besoins, Nadine Vollant participe à des projets de recherche qui visent l'actualisation de l'autodétermination de la protection de la jeunesse chez elle.

Réalisations

Dans son quotidien, Nadine Vollant s'assure que les intervenants de sa communauté comprennent leurs responsabilités et leur imputabilité envers les enfants et leurs familles. Elle se fait un point d'honneur de voir à ce que les droits des familles autochtones soient respectés. Pour y parvenir, elle s'assure que les familles connaissent leurs droits et possèdent les outils nécessaires pour les faire reconnaître. Toutes ses actions dans son quotidien sont posées en fonction des droits et libertés des familles de sa communauté.

Madame croit qu'il est important de bien renseigner les gens afin qu'ils deviennent maîtres de leur vie et de leurs décisions, pour le mieux-être de leurs familles. Si un enfant doit être retiré de son milieu parental, elle s'assure qu'il puisse maintenir un lien avec sa culture.

Lien avec la Charte

Le travail de Nadine Vollant est en lien avec les dispositions concernant les droits économiques et sociaux de la Charte des droits et libertés de la personne qui prévoit aux articles 39 : « Tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner », et 43 : « Les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe » ainsi que 44 : « Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi. »

Vœu

« Mobiliser la communauté et les différents professionnels qui la composent, afin que les enfants aient réponse à leurs besoins et de meilleures conditions de vie ».

Pour prendre connaissance de l'ensemble des nominations, consultez le site :

<http://40ansdelacharte.org/Accueil-fr-1>